



Compte rendu Réunion du Bureau Communautaire
Le 8 septembre 2026 à 19H

Ordre du jour :

Décisions du Président

- Avenant Delpon Longayroux
- Avenant Joanny Longayroux
- Avenant Sols Concept
- DC4 modificatif Delpon/Belet

Administration générale

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2026

Admission en non-valeur budget assainissement

Désignation représentants Cantal Ingénierie et Territoires

Subvention exceptionnelle FCAM

Santé/Service

Validation du Contrat Local de Santé

Budget/Finances :

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (réflexion à l'échelle du territoire)

Aides économiques :

Attribution aide économique à l'investissement

- Pharmacie de la Maronne / St Martin Vx
- Le Relais des Volcans / St Paul de Salers
- Transports Julien Sevestre / Pleaux

Assainissement :

Achat terrain St Bonnet de Salers

Attribution du marché de contrôle externe Tournemire

Attribution MOE Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du Bourg - Anglards de Salers

Enfance/jeunesse :

Réflexion sur le périscolaire à l'échelle du territoire

Micro-crèche de St Martin (point d'actualité)

Habitat

Aide départementale « Sortie de vacance » – Cœur de bourg

Convention CD15 – Conseil petit tertiaire SPPEH

Urbanisme :

Groupe de travail PLUI

Calendrier

QUESTIONS DIVERSES

Etaient Présents :

Bernard ANDRIEU, Maire de Saint-Martin Valmeroux
Arnaud BONY, Adjoint au Maire d'Ally
Louis CHAMBON, Maire du Falgoux, Président de la CCPS
Michèle CHASTAN, Adjointe au Maire de Pleaux,
Jean-Pierre CINQUALBRES, Maire de Saint-Illide
André DUJOLS, Maire de Saint-Cernin
Pascal ESCURE, Maire de Saint-Martin Cantalès
Patrice FALIES, Maire de Freix-Anglards
Delphine LESCURE, Maire de Salers
Jean-Noël PARRA, Maire de Barriac les Bosquets
Françoise VIDAL, Adjointe de la Mairie d'Anglards de Salers.

Absents et excusés :

Régine BREUIL, Maire de Brageac
Nadine ANTIGNAC, Maire de Besse

DECISIONS DU PRESIDENT

(Information, sujet ne nécessitant pas de délibération)

Avenant au marché de travaux-Camping Longayroux

Monsieur le Président présente au bureau les différents avenants au marché signés :

- Lot 04 : charpente, ossature et bardage bois (entreprise titulaire : Hubert JOANNY,
Modification de la passerelle d'accès aux logements et modification du bardage en façade
Travaux en moins : - 57 461,40 € HT // Travaux en plus : + 91 731,20 € HT ➔ Nouveau montant du marché : 513 092,68 € HT
- Lot 09 : carrelage, faïence (entreprise titulaire : Sols Concept 15)
Modification des plaintes et des siphons, de la surface de faïence et réalisation d'une chappe
Travaux en moins : - 2 943,19 € HT ➔ Nouveau montant du marché : 106 361,65 € HT
- Lot 14 : cuisine (entreprise titulaire : Equip Froid)
Modification de l'équipement de la cuisine (remplacement de la plonge par un lave-vaisselle)
Montant en moins : - 3 950,00 € HT ➔ Nouveau montant du marché : 82 740,00 € HT

Acte de sous traitance Longayroux :

Lot 08 : plâtrerie, peintures (entreprise titulaire : SAS DELPON)
DC4 modificatif avec l'entreprise Belet Isolation Rodez : erreur sur le montant de la prestation sous-traitée
Ancien montant : 12 339,57 €
Nouveau montant : 12 039,57 €
➔ Sans incidence sur le prix du marché

Modification PLU St Martin Valmeroux :

Monsieur le Président expose la demande de modification de zonage N en A pour l'implantation de bâtiments agricoles sur la Commune de Saint Martin Valmeroux avec Oc'teha pour un montant de 4 175 € HT.

Monsieur le Président rajoute que la Chambre d'Agriculture avant d'engager des projets devrait vérifier le PLU. Dans le cas présent s'il n'y a pas de révision il n'y a pas de projet, il est important de vérifier le PLU en amont des projets, sinon les porteurs de projet sont pénalisés.

Monsieur Bernard ANDRIEU remercie la Communauté de Communes pour cette modification tout en précisant que le conseiller municipal en charge sur Saint Martin Valmeroux de l'urbanisme n'était pas favorable mais que pour lui il est très important de changer ce zonage afin de permettre un développement économique sur le territoire.

Monsieur le Président propose d'aborder le point PLUI à la suite de cette décision de modification afin de rester sur le thème, les membres du bureau approuve cette demande.

Sans dévoiler le contenu de la Conférence des Maires qui doit se tenir le lendemain, le Président tient à préciser que la question d'un hectare par Commune sera évoquée en Conférence des Maires.

Monsieur André DUJOLS précise que pour le PLU les communes sont oubliées, il ne reste pas de possibilité le territoire va se transformer en réserve.

Monsieur le Président rajoute qu'il n'est pas possible de revenir en arrière sur la compétence PLUI, il existe déjà des blocages de permis de construire et 300 000€ de DGD ont été versées afin de mettre en œuvre cette compétence sur la Communauté de Communes du Pays de Salers.

Madame Michèle CHASTAN explique la nécessité de procéder à un travail précis avec une bonne étude des plans, un travail fastidieux avec de la projection.

Monsieur André DUJOLS revient sur la question de l'hectare à disposition des communes qui est très difficile à appréhender car ce n'est pas une enveloppe flottante.

Monsieur Jean-Noël PARRA rajoute qu'un hectare n'est pas pertinent cela dépend des communes.

Monsieur le Président expose le souhait de proposer au Conseil Communautaire de réunir un groupe de travail sur ce dossier en proposant la méthodologie suivante :

Sept/Oct :

- Elaboration du cahier des charges pour choisir le bureau d'étude
- Échanges d'expériences avec les comcom voisines
- Publication d'un poste de chargé de mission PLUI/Habitat

Déc/Janv :

- Choix du bureau d'étude
- Embauche du chargé de mission

2027/2028 : travaux d'élaboration du PLUI pour un rendu en 2030

Les membres du bureau prennent acte des décisions du Président et valident la mise en œuvre d'un groupe de travail sur le PLUI.

ADMINISTRATION GENERALE

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2026

Monsieur le Président rappelle que le FPIC – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un mécanisme de solidarité financière entre territoires.

Son principe est simple : les ensembles intercommunaux disposant des ressources fiscales les plus importantes contribuent à un fonds national, qui est ensuite redistribué aux territoires considérés comme financièrement moins favorisés.

Pour le Pays de Salers en 2026, la situation est favorable : l'ensemble intercommunal ne contribue pas au fonds (0 € de prélèvement) et reçoit 300 920 €. Il est donc bénéficiaire net de 300 920 €.

Cette enveloppe doit ensuite être répartie entre la Communauté de communes et ses communes membres.

La répartition dite « de droit commun » donne : 123 355 € à la Communauté de communes (environ 41 %) ; 177 565 € aux communes membres (environ 59 %).

2026 – répartition de droit commun

Fiche d'information FPIC 2026 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)										
Exercice		2026			Département		15			
Ensemble intercommunal:		241501139			CC PAYS DE SALERS					
Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)										
Montant prélevé Ensemble intercommunal					0					
Montant reversé Ensemble intercommunal					300 920					
Solde FPIC Ensemble intercommunal					300 920					
Cet Ensemble intercommunal est					bénéficiaire net					
Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres										
	Prélèvement				Reversement				Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0	0	0		123 355	160 362	86 349		123 355	
Part communes membres	0	0	0		177 565	140 559	214 572		177 565	
TOTAL	0	0	0		300 920	300 920	300 920		300 920	

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation représentants Cantal Ingénierie et Territoires

Pour ce qui concerne Cantal Ingénierie et Territoires la personne désignée en qualité de titulaire est déjà représentante d'une commune, Monsieur le Président proposera au Conseil Communautaire de retenir Jean-Noël PARRA en qualité de titulaire et proposera la désignation d'un suppléant.

La proposition de retenir Delphine LESCURE en qualité de suppléante sera étudiée en Conseil Communautaire.

ADMINISTRATION GENERALE

Subvention exceptionnelle FCAM

Monsieur le Président expose que dans le cadre d'un Stage « Real Madrid » – FC Ally Mauriac

Il est saisi d'une demande de soutien exceptionnel.

Du 19 au 23 octobre 2026, 60 jeunes de 6 à 16 ans accueillis dans le cadre d'un stage encadré selon la méthodologie de la Fondation Real Madrid

Objectifs : accessibilité en milieu rural, valeurs éducatives et citoyennes, rayonnement du territoire

Budget prévisionnel : 5 000 € de dépenses / 2 800 € de recettes, soit un besoin de financement de 2 200 €

Il sera proposé au Conseil Communautaire une attribution exceptionnelle d'une aide de 1 000 € par la CCPS, au titre du soutien à la jeunesse, au sport et à l'animation du territoire.

SANTE/SERVICE

Validation du Contrat Local de Santé

Monsieur le Président rappelle le Contrat local de Santé (CLS) et la conférence des maires du 30/09/2025

Le CLS est un partenariat entre l'ARS et les collectivités territoriales.

Il vise à adapter les politiques nationales de santé aux besoins locaux, à réduire les inégalités d'accès aux soins et à améliorer la santé des populations.

◆ Objectifs principaux

- Améliorer la santé et le bien-être en tenant compte des spécificités du territoire (ruralité, vieillissement, précarité, isolement...);
- Réduire les inégalités d'accès aux soins et à la prévention ;
- Coordonner les acteurs institutionnels, médicaux, sociaux et associatifs ;

◆ Thématiques possibles

Selon les besoins du territoire, le CLS peut aborder :

L'accès aux soins et l'installation de professionnels,
la prévention et la promotion de la santé,
la santé environnementale,
la santé des jeunes, des personnes âgées ou en situation de handicap,
la santé mentale ou au travail.

Avec une articulation en 2 phases :

- 1/ diagnostic de territoire réalisé par l'observatoire régionale de la santé (15 000 € pris en charge par l'ARS)
- 2/ contrat avec des fiches actions + recrutement d'un coordinateur (35 000 €/an) partage des coûts avec les autres EPCI, soit 8 750 € sur un portage à 4 comcom (arrondissement de Mauriac)
- Fonctionnement : comité de pilotage avec des élus référents + ARS
- Proposition : valider le principe mais avec un démarrage automne 2026

Objectif : mettre en place un Contrat Local de Santé commun à 4 intercommunalités : Pays de Salers, Pays de Mauriac, Sumène Artense et Pays Gentiane.

Le CLS vise à : améliorer l'accès aux soins et à la prévention ; lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé ; mieux coordonner les acteurs locaux ; compléter les dispositifs existants : maisons de santé, CPTS, actions de prévention...

Contrat conclu pour 5 ans avec l'ARS. Pays de Mauriac chef de file de la démarche. Création d'un poste de coordinateur territorial de santé chargé de l'élaboration, de l'animation et du suivi du CLS ainsi que de la recherche de financements.

Soutien financier attendu de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Participation financière : 35 000 €
Participation de la CC du Pays de Salers : 8 750 € par an.

Monsieur le Président proposera au Conseil communautaire d'approuver la désignation du Pays de Mauriac comme chef de file et valider une participation annuelle de 8 750 € au Contrat Local de Santé.

BUDGET

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Instaurer à l'échelle de la Communauté de communes la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, conformément à l'article 1406 bis du Code général des impôts.

Principe : taxation des locaux d'habitation répondant aux critères de vacance prévus par la réglementation ; l'assujettissement et l'appréciation de la vacance sont réalisés selon les critères fiscaux applicables ; en cas d'imposition erronée, les dégrèvements correspondants seront à la charge de la Communauté de communes.

Objectif : mobiliser un outil fiscal permettant d'agir sur la vacance des logements du territoire.

Monsieur le Président précise que pour ce qui le concerne il souhaite que la mise en place de cette fiscalité soit étudiée au niveau communal.

Les membres du Bureau approuve le souhait du Président

ECONOMIE

Dossiers soutien investissement économique

Monsieur le Président expose les demandes suivantes :

Entreprise	Porteur de projet	Activité	Commune	Type de projet	Montant HT	Taux aide CCPS	Montant aide HT
PHARMACIE DE LA MARONNE	Mme DEGRELLE	PHARMACIE	ST MARTIN VX	TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR	37 265,28 €	10%	3 726,53 €
LE RELAIS DES VOLCANS	M. GENEIX	RESTAURANT	ST PAUL DE SALERS	TRAVAUX RENOVATION EXTERIEURE	11 146,00 €	10%	1 114,60 €
TBS	M. SEVESTRE	TRANSPORT BOIS	PLEAUX	ACQUISITION GRUE	75 000,00 €	10%	7 500,00 €
							12 341,13 €

Cofinancements prévisionnels :

- Le Relais des Volcans : dossier déposé à la Région (2 229,00 € soit 20%)

Monsieur le Président rappelle que les communes doivent absolument relayer l'information auprès des porteurs de projet en précisant que les SCI ne sont pas éligibles aux aides économiques.

ASSAINISSEMENT

Attribution du marché de contrôle externe Tournemire

Monsieur le Président rappelle les contrôles préalables à la réception des travaux : Estimation initiale : 5 480 € HT comprenant des tests de compacité ; inspections visuelles et télévisuelles ; essais d'étanchéité.

3 entreprises ont été consultées et 3 offres reçues dans les délais : SOL SOLUTION, IVC MACHEIX et CITEC.

L'analyse a été réalisée par le maître d'œuvre IMPACT CONSEIL. (Critères : valeur technique 45 % – prix 40 % – délai 15 %).

Résultat de l'analyse :

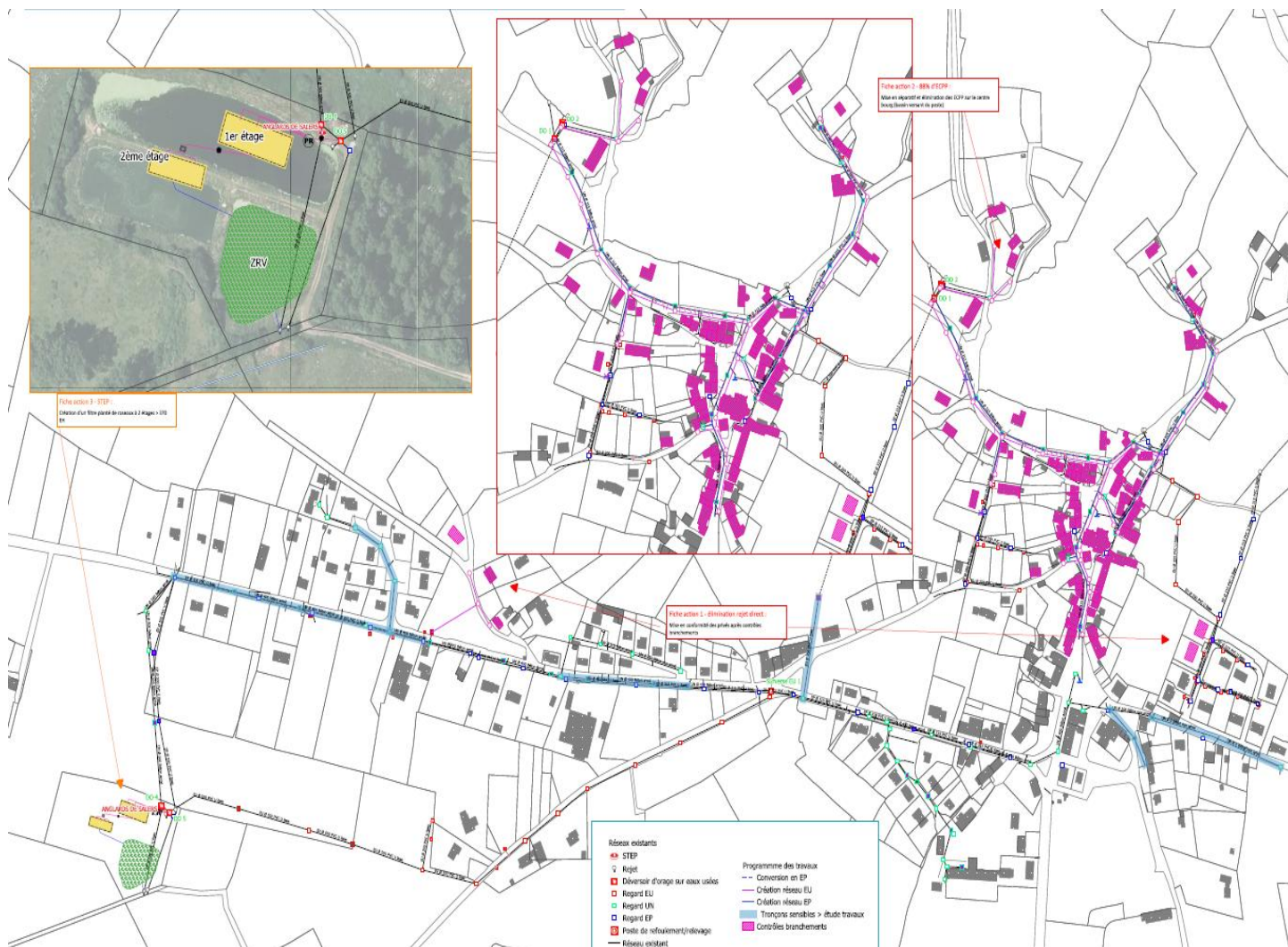
- CITEC : 3 385 € HT → 95,40/100 – 1^{er}
- IVC MACHEIX : 4 233 € HT → 72,95/100 – 2^e
- SOL SOLUTION : 5 560 € HT → 59,53/100 – 3^e

Il convient de Solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50 %, (1 692,50 €).

Monsieur le Président proposera de : retenir CITEC pour 3 385 € HT / 4 062 € TTC et de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et autoriser le Président à signer le marché.

ASSAINISSEMENT

Attribution MOE Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du Bourg - Anglards de Salers



Monsieur le Président expose les travaux de réseaux nécessaires sur Anglards de Salers qui doivent se dérouler fin 2027/début 2028.

L'enveloppe estimative est de 612 000 € HT avec 80 particuliers concernés par l'emprise. Le levé topographique a été réalisé par ACBIM qui propose des rendus novateurs, qui permettent de travailler sous orthophotos < à 5 cm.

Un financement Agence de l'Eau à 30% et DETR à 30% sera demandé.

TABLEAU DE VENTILATION DES HONORAIRES

Elément de la mission - MOE	Montant € HT
	ACDEAU
AVP	7 074.72
PRO	7 074.72
ACT	4 577.76
VISA	2 080.80
DET	18 727.20
AOR	2 080.80
Sous-Total - MOE - € H.T.	41 616.00

Prestations complémentaires	Montant € HT
	ACDEAU
Env. 80 Diagnostics de branchements y/c tests fumée sur le bourg et ITV nécessaires	14 000.00
Elaboration des dossiers de subvention AE + DETR	600.00
Permission de voirie	500.00
Contrôles branchements après travaux - env. 35	2 000.00
Sous Total - Prestations complémentaires - € H.T.	17 100.00

TOTAL - MOE - € H.T.	58 716.00
TVA 20 %	11 743.20
TOTAL - MOE - € TTC	70 459.20

Monsieur le Président rappelle les contexte et objectifs : Améliorer le fonctionnement du réseau et la protection du milieu naturel avec deux objectifs principaux : supprimer la totalité des rejets directs d'eaux usées identifiés ; réduire de plus de 80 % les eaux claires parasites permanentes en période de nappe haute.

Programme financier prévisionnel : 612 000 € HT, dont 70 000 € HT de travaux en domaine privé.

La commune reste compétente pour les eaux pluviales.

Maîtrise d'œuvre – ACDEAU : Mission complète : études, consultation des entreprises, suivi et réception des travaux.

Prestations complémentaires : environ 80 diagnostics de branchements, tests fumée, inspections télévisées, préparation des demandes de subventions, permissions de voirie et contrôle des branchements après travaux.

Montant : 58 716 € HT – 70 459,20 € TTC

Durée : 48 mois, garantie de parfait achèvement comprise.

Relevé topographique – ACBIM Relevé par photogrammétrie aérienne / drone sur environ 13,86 hectares afin de préparer les études de conception. Montant : 4 130 € HT – 4 956 € TTC.

Financement : La CCPS sollicitera les financements au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'eau, du Département du Cantal et de l'État au titre de la DETR.

Il sera proposé au Conseil communautaire d'approuver l'opération de 612 000 € HT, d'attribuer la MOE à ACDEAU et de retenir ACBIM pour le relevé topographique puis d'autoriser le Président à signer les marchés, leurs éventuelles modifications et les demandes de subventions

Monsieur le Président rappelle le projet de structuration du service assainissement et la Conférence des Maires du 28 septembre à ce sujet, en évoquant le montant d'ACTP de 107 300 €.

ASSAINISSEMENT

Structuration service Assainissement

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire la Conférence des Maires relative à la structuration du service assainissement qui est programmée le 28 septembre à 18H à Barriac les Bosquet. Monsieur le Président expose qu'une reprise du montant des ACTP et le remboursement des

frais de personnel aux communes à hauteur de 107300 € doit pouvoir être repris, la CLECT devra s'emparer de ce dossier important pour la Communauté de Communes du Pays de Salers. Il est très important de pouvoir réunir la CLECT.

Monsieur le Président souhaite également revenir sur le contentieux relatif à l'assainissement, en rappelant que ce contentieux avait concerné la commune de Girgols.

Dans le cadre de cette affaire, et conformément aux éléments du dossier Groupama d'Oc n° 2019888070, il convient de procéder au versement d'une somme de 1 000 € à la commune de Girgols.

Monsieur le Président précise que, par ordonnance n° 2400319 du 3 septembre 2025, le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a pris acte du désistement pur et simple des requérants et a mis fin à l'instance.

Cette ordonnance clôt définitivement la procédure contentieuse concernée.

Au regard de ces éléments et du courrier de Groupama d'Oc en date du 27 avril 2026, il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le versement de la somme de 1 000 € à la commune de Girgols, permettant ainsi de solder définitivement ce dossier.

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une somme de 1 000 € à la commune de Girgols au titre du règlement définitif de ce dossier ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes ;

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement correspondant et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ENFANCE JEUNESSE

Périscolaire à l'échelle du territoire

Réunion commission services après travaux avec les services pour généralisation.

Monsieur le Président rappelle l'ouverture à titre expérimental d'un accueil périscolaire sur la Commune de Saint-Cernin les mercredis en période scolaire depuis janvier 2026.

La question d'une discussion sur la généralisation à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Salers est à envisager sur trois sites avec un système de navette. Monsieur le Président expose qu'il s'agit d'un service pour la jeunesse et il ne lui semble pas normal que l'ensemble des enfants du territoire ne bénéficient pas du même niveau de service. Cela à un coût mais on est dans le développement du service public.

Monsieur André DUJOLS souhaite un questionnaire auprès de la Région pour le transport et souhaite préciser que ce n'est pas une garderie, un projet éducatif est proposé d'où une adhésion des enfants.

Madame Delphine LESCURE ajoute qu'il lui semble important que les parents puissent venir chercher les enfants le soir sur site.

La Commission Service doit se mettre en place pour une réflexion en ce sens.

ENFANCE JEUNESSE

Micro-crèche de St Martin Valmeroux

Point d'actualité

Sur les travaux en cours, il reste quelques points à résorber Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard ANDRIEU qui explique avoir pris contact avec la PMI avant la visite d'autorisation afin de pouvoir lever les points bloquants.

Une première réunion d'information a été organisée avec les familles le 4/09 par Mélanie FABRE)

Le recrutement est effectué, la prise de poste est programmée le 28 septembre (2 EJE, 2 CAP + 1 agent entretien)

La visite PMI est fixée au 22 septembre pour une ouverture mi-octobre (selon avis PMI).

HABITAT

Aide départementale « Sortie de vacance » – Cœur de bourg

Monsieur le Président expose qu'il s'agit de favoriser la remise sur le marché locatif de logements vacants, en complément des aides de l'ANAH et du bloc communal.

Aide du Département : jusqu'à 10 000 € par logement

Principales conditions : logement vacant depuis au moins 2 ans ; remise en location en résidence principale pendant au moins 6 ans ; dossier bénéficiant d'une aide ANAH : Loc'Avantages avec travaux ou MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur ; accord ANAH obtenu après le 19 juin 2026 ;

Une intervention obligatoire du bloc communal (EPCI ou commune) d'au moins 1 000 € par logement est nécessaire ; respect des exigences ANAH en matière de rénovation et de performance énergétique ; sans condition de ressources et sans plafonnement de loyer.

Plafonds : maximum 8 logements par bénéficiaire sur l'ensemble du programme ; maximum 4 logements par immeuble ; cumul des aides généralement limité à 80 % du coût TTC du projet (avec exceptions ANAH à 90 ou 100 %) ; l'aide départementale est écartée en priorité si nécessaire.

Calendrier : règlement présenté à la Commission permanente du Département le 25 septembre 2026 ; ouverture prévisionnelle de la plateforme et premiers dépôts début octobre.

Enjeu pour la CC : prévoir une aide locale d'au moins 1 000 € par logement pour permettre aux projets du Pays de Salers de bénéficier des 10 000 € maximum du Département.

HABITAT

Convention CD15 – Conseil petit tertiaire SPPEH

Poursuivre, avec le CD 15 un service d'information et de conseil pour accompagner la rénovation énergétique des locaux du petit tertiaire privé.

Ce public n'est pas couvert par le Pacte territorial consacré à l'habitat privé (TPE, commerces, artisans, bureaux, gîtes, hôtels, restaurants...moins de 10 salariés et locaux de moins de 1 000 m².).

Services proposés : information gratuite et neutre : aspects techniques, financiers et juridiques ; conseils personnalisés avec visite sur site ou rendez-vous ; accompagnement sur les travaux, économies d'énergie, aides et financements ; réalisation d'un pré-diagnostic énergétique avec propositions de travaux et aides mobilisables.

Convention 2026-2027 avec le Département ; prestation assurée par Énergies 15 ; la CCPS assure la promotion du dispositif auprès des entreprises et participe à sa gouvernance.

Participation environ 235,91 € par an, soit 0,0276 €/habitant ; montant ajusté annuellement selon le nombre de conseils effectivement réalisés.

Monsieur le Président proposera au Conseil Communautaire d'approuver la convention 2026-2027 avec le Département et de l'autoriser le Président à la signer et à inscrire les crédits correspondants

URBANISME

Groupe de travail PLUi

Ce point à l'ordre du jour a été exposé en début de réunion.

CALENDRIER

- COPIL CTG : 16/09 à 14h à St Bonnet de Salers
- COPIL RPE : 25/09 à 9h30 à St Cernin
- Conférence des maires assainissement : 28/09 à 18h
- Ateliers CTG : début novembre

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bernard ANDRIEU propose aux membres du bureau une réunion sur la carte scolaire souhaitant à titre expérimental pouvoir produire les propres chiffres du territoire sur les effectifs scolaires et les projections.

Madame Delphine LESCURE précise que plus que des chiffres ce sont des noms qui intéressent le rectorat.

Monsieur André DUJOLS indique que ces chiffres sont déjà en possession des communes et que les élus connaissent leurs administrés.

Monsieur Jean-Pierre CINQUALBRES rajoute que pour ce qui concerne sa commune il a toujours refusé les dérogations mais que le rectorat a pu obliger des communes à inscrire des enfants venant d'autres communes.

Monsieur le Président rajoute que ce n'est pas une compétence communautaire mais qu'il est possible de se réunir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.